

AB PAYSAGES
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social : 63 rue de l'Abbaye du Val
95630 MERIEL
RCS PONTOISE : 835 149 402
SIRET : 835149402000

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 2025

PREMIERE DECISION

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont décidé de la transformation de la société en société à responsabilité limitée à compter du 1^{er} janvier 2026.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle. La durée de la société, son objet et son siège social ne sont pas modifiés.

Son capital reste fixé à la somme de 1 000 euros. Il sera désormais divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision de transformation de la société en société à responsabilité limitée qui précède, les associés adoptent article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la société sous sa nouvelle forme, dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

TROISIEME DECISION

Les associés décident que **Monsieur Anthony BEDU** demeurant **63 rue de l'Abbaye du Val 95630 MERIEL** exercera les fonctions de gérant de la société pour une durée égale à la durée de la société.

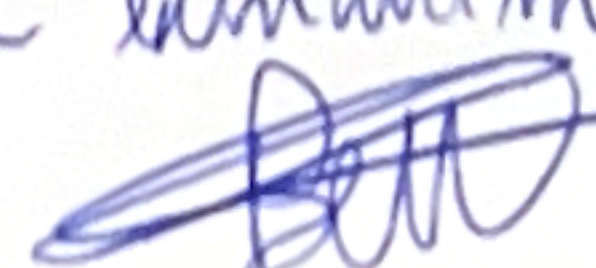
Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le gérant assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Les associés décident que **Monsieur Jérémie BEDU** demeurant **4 rue Michel de l'Hospital 95310 Saint-Ouen-L'Aumône** exercera les fonctions gérant de la société pour une durée égale à la durée de la société.

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le gérant assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

L'ensemble des résolutions ont été adoptées à l'unanimité
L'ensemble des résolutions ont été adoptées à l'unanimité
 AB JB

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Monsieur Anthony BEDU

Gérant Associé



Monsieur Jérémy BEDU

Gérant Associé



AB JB